



Dijon, le 9 février 2018

Didier Perrault  
inspecteur de l'éducation nationale  
mathématiques – sciences  
correspondant académique pour les  
sciences et les technologies  
coordonnateur académique du CIRAS

à

mesdames les principales et messieurs les  
principaux de collège

mesdames les proviseures et messieurs les  
proviseurs de lycée et lycée professionnel

mesdames les directrices et messieurs les  
directeurs des établissements privés sous  
contrat

s/c de

mesdames les directrices académiques des  
départements de Côte d'Or, de la Nièvre et de  
l'Yonne

monsieur le directeur académique du  
département de Saône-et-Loire.



RÉGION ACADÉMIQUE  
BOURGOGNE  
FRANCHE-COMTÉ

MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION NATIONALE  
MINISTÈRE  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,  
DE LA RECHERCHE  
ET DE L'INNOVATION

IEN - EG  
Inspection de l'éducation nationale

Affaire suivie par :  
Didier Perrault  
IEN mathématiques - sciences  
CAST  
Coordonnateur académique du CIRAS

Téléphone  
03 80 44 87 49

Courriel  
[didier.perrault@ac-dijon.fr](mailto:didier.perrault@ac-dijon.fr)

Rectorat de Dijon  
Secrétariat IEN  
2G rue général Delaborde  
21000 Dijon Cedex

**Objet : inscription au concours « envole-moi ! »  
2018 : les 50 ans du brevet d'initiation aéronautique (BIA)**

Le brevet d'initiation aéronautique est un examen de l'éducation nationale qui sanctionne une culture générale dans les domaines de l'aéronautique et du spatial.

En 2018, le BIA célèbre ses 50 ans. A cette occasion, le comité d'initiation régional à l'aéronautique et au spatial (CIRAS) du rectorat de l'académie de Dijon met en place, avec de nombreux partenaires, le concours académique « envole-moi ! ».

**Ce jeu-concours consiste à produire individuellement ou par équipe de deux un support permettant de présenter, de valoriser et de faire la promotion du BIA.**

Il peut tout autant s'agir de la conception :

- d'un diaporama animé d'une durée comprise entre 3 et 5 minutes
- d'un film d'une durée comprise entre 3 et 5 minutes
- d'un flyer (prospectus) au format A5 ou A4 (recto ou recto-verso)
- d'une planche de bande dessinée au format A4 (recto ou recto-verso).

La production retenue par le jury sera transmise à tous les établissements de l'académie de Dijon lors de l'envoi de la convention pour la mise en place d'une formation au BIA à la rentrée 2018.

L'ensemble des productions sera exposé au rectorat de l'académie de Dijon à l'issue de la proclamation des résultats par le jury, mais aussi à l'occasion de la remise des diplômes du BIA en présence de madame la rectrice en fin d'année scolaire.



Des prix et des récompenses seront attribués aux participants dont les projets seront sélectionnés par le jury. Il s'agira essentiellement de bons pour bénéficier d'un vol découverte et d'ouvrages sur les domaines de l'air et de l'espace. Un prix spécial sera accordé à l'établissement scolaire ayant présenté le plus grand nombre de candidats. Il se verra récompenser d'une subvention de 100 € pour permettre le financement d'un projet pédagogique dans les domaines de l'aéronautique et de l'espace.

Je sais pouvoir compter sur votre implication pour garantir la réussite de ce concours. Je me tiens à votre entière disposition pour toute information complémentaire et vous prie de croire, mesdames, messieurs, en l'expression de ma considération distinguée.

Didier Perrault

**PJ : 1**

**- règlement du jeu-concours « envole moi ! »**